

Initiatives ministérielles

nous laisse aller! On s'enrichira et le problème sera résolu. C'est ce que nous voulons. Mais, en attendant, la démocratie veut que nous restions et que nous demandions 25 p. 100 du gâteau, car nous contribuons 25 p. 100 de nos revenus au Canada.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans la région d'où je viens, le Grand Toronto, nous sommes attachés aux ressources naturelles parce que nous en avons très peu.

Il est intéressant de savoir que, dans beaucoup de municipalités, il y a un service qui s'occupe des arbres et que nous avons un bureau régional de protection de la nature qui joue un rôle très important. Par ailleurs, des citoyens participent au nettoyage de nos rivières. En d'autres mots, nous sommes probablement attachés à notre eau, à notre sol et aux ressources naturelles parce que nous vivons en milieu urbain.

Nous ne sommes pas obsédés par les questions de compétence. Nous croyons que les quelques arbres et les quelques bouts de rivières que nous avons nous appartenent à tous en tant que citoyens, en tant qu'habitants de la province et en tant que Canadiens. Cependant, comme tout le monde au Canada, nous nous préoccupons de l'avenir de nos ressources. C'est là-dessus que porteront mes remarques cet après-midi.

• (1700)

Je tiens à féliciter la ministre d'avoir présenté un important projet de loi et je la félicite d'avoir fait allusion au développement durable à l'article 6, plus précisément à l'alinéa 6*d*), sous la rubrique «pouvoirs et fonctions du ministre».

J'exhorte cependant la ministre à faire une plus grande place au concept de développement durable. Il est mentionné après la fonction ministérielle qui consiste à promouvoir, à coordonner et à mettre en oeuvre des orientations se rapportant aux ressources naturelles et aux explosifs. Le développement durable vient après la mention de la fonction qui consiste à aider à la croissance et au perfectionnement du potentiel scientifique et technique canadien et après celle qui consiste à participer à l'élaboration et à l'application de normes et de codes. Enfin, en quatrième place, à l'alinéa 6*d*), on trouve la mention dont je parlais tout à l'heure après les mots «respecte le principe de la gestion intégrée». C'est là que nous trouvons «développement durable».

J'exhorte la ministre, le secrétaire parlementaire et le comité à consulter le projet de loi C-46, celui que nous avons étudié hier et qui vise à créer le ministère de l'Industrie, et à lire l'article 5 où il est dit en premier lieu que le ministre doit exercer ses pouvoirs et fonctions de manière à promouvoir le développement durable. Ce concept vient en premier dans la liste.

Il serait logique qu'il en soit de même dans le projet de loi C-48, celui que nous étudions aujourd'hui, parce que l'on y retrouve une excellente définition du développement durable à l'article 2. C'est d'ailleurs, mot pour mot la définition contenue dans le rapport Brundtland de 1987. Nous félicitons le ministre et le gouvernement de l'avoir adoptée. Cette définition est devenue un point tournant dans notre façon de penser et nous a amenés à

considérer l'environnement et l'économie dans un nouveau contexte.

Il serait donc raisonnable que dans un projet de loi aussi important touchant nos ressources naturelles, le développement durable ne figure pas comme une pensée venue après coup dans le quatrième alinéa de l'article portant sur les attributions générales du ministre. Cette préoccupation devrait venir au premier rang, indépendamment, sans être liée à une expression comme «gestion intégrée», dont nous ignorons réellement la signification. On n'en trouve pas la définition à l'article 2, mais on y trouve celle de «développement durable». Il faut donc espérer qu'on propose un amendement approprié au comité et que la difficulté sera résolue dans ce sens-là.

Qu'est-ce qu'on entend par «développement durable»? Il est important d'entamer le débat avec certains principes qui guideront les futurs ministres et fonctionnaires dans leur application de la loi au cours des 10 ou 20 prochaines années.

Réduit à ses éléments fondamentaux, le concept de développement durable souligne l'importance d'intégrer l'économie et l'environnement. Cela signifie que lorsque nous recherchons la croissance, il faut la rechercher en gardant à l'esprit des préoccupations environnementales, économiques, sociales et même culturelles. Voilà ce que sous-entend le développement durable.

• (1705)

Partant de ce concept général, nous voudrions savoir quels sont les principes qui se rangent sous cette rubrique générale. Comment devrions-nous être guidés dans la gestion de nos ressources, si nous disons que nous acceptons le concept de développement durable et qu'il figure dans la loi, qui nous en donne une définition générale? Qu'est-ce que cela signifie vraiment? Est-ce qu'on pourrait nous le dire?

En quête de ces éléments, le premier principe consisterait à intégrer l'économie et l'environnement et à faire converger ces préoccupations plutôt qu'à les rendre contradictoires. Ils peuvent être convergents et se renforcer mutuellement plutôt qu'être contradictoires.

De plus, il faudrait adopter des pratiques comptables par lesquelles on expliquerait à la population que toute réduction des ressources naturelles, comme les coupes de bois ou les prises de poisson, doit être considérée à la fois comme une perte et un revenu dans les comptes nationaux. Car il faut bien se dire que si une coupe de bois rapporte des revenus, ce secteur de la forêt ne se renouvellera pas avant 95 ou 110 ans. Par conséquent, les comptes nationaux doivent mentionner la perte de cet élément d'actif. C'est une forme de comptabilité dont nous avons grand besoin.

Un autre principe qui pourrait être adopté consiste à veiller à ce que le stock de ressources naturelles reste à un niveau acceptable et souhaitable, qu'il soit même non seulement maintenu, mais amélioré et que sa qualité soit également améliorée dans la mesure du possible. Nous devons le faire non seulement pour nous, mais encore pour les générations futures. C'est cette préoccupation pour le long terme, pour l'an 2050 ou l'an 3000, qui fait que le concept de développement durable est si important et si